

# D É C I S I O N

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

D-2018-133R

R-4040-2018

21 septembre 2018

---

**PRÉSENT :**

Nicolas Roy  
Régisseur

---

**Hydro-Québec**  
Demanderesse

---

Décision finale et sur les demandes d'ordonnance de traitement confidentiel

*Demande d'autorisation d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité relative au remplacement d'équipements et de systèmes d'automatismes au poste de Châteauguay*



## 1. INTRODUCTION

[1] La Régie de l'énergie rectifie sa décision D-2018-133 rendue le 20 septembre 2018 (la Décision) dans le présent dossier pour y corriger une erreur d'écriture, conformément à l'article 38 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*<sup>1</sup>.

## 1. RECTIFICATION

[2] Une erreur s'est glissée dans tous les en-têtes des pages paires de la Décision, qui devraient se lire comme suit :

« D-2018-133, R-4040-2018, 2018 09 20 ».

[3] **Pour ce motif,**

### La Régie de l'énergie :

**RECTIFIE** tous les en-têtes des pages paires de la Décision pour qu'ils se lisent :

« D-2018-133, R-4040-2018, 2018 09 20 ».

Nicolas Roy  
Régisseur

---

<sup>1</sup> [RLRQ, c. R-6.01.](#)